

Miramas, le 30 juin 2023

Le Proviseur

**Service du
Directeur Délégué à la Formation
Professionnelle et Technologique**

Dossier suivi par
LEFEBVRE Olivier

Téléphone
04 90 58 95 10 /11/12

Mél.
ddfpt.0130146n@ac-aix-marseille.fr

**Rue des Lauriers
ZI Les Molières
13140 MIRAMAS**

Objet : Campagne taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Vous êtes partenaire du lycée des métiers « Les ALPILLES », et c'est à ce titre que je me permets de vous solliciter dans le cadre de la taxe d'apprentissage pour l'année 2023.

En effet, notre établissement a vocation à percevoir des fonds susceptibles d'ouvrir droit à exonération de la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie A (niveaux III CAP et niveaux IV BAC PRO).

Nous assurons des formations très diversifiées dans les domaines suivants :

- Maintenance des véhicules
- Transport et logistique
- Conduite routière
- Bâtiment
- Commerce et vente

Les ressources collectées nous permettrons d'accroître la qualité de nos formations en améliorant l'équipement des sections professionnelles et, par conséquent, la performance de nos élèves.

Depuis cette année, vous pouvez vous acquitter de cet impôt en vous connectant sur la plateforme SOLTEA (<https://www.soltea.education.gouv.fr/connexion-lespace-prive>) avec notre numéro de Siret : **19130146400019** afin de cibler notre établissement.

Vous trouverez également toutes ces informations sur notre site :
<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/lyc-alpilles/spip/>

Espérant que ma demande retienne toute votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Proviseur

Mme ANDRE